
PV GT « Déchets organiques » Good Food 2
Réunion du 4 décembre 2023 (13h30-16h15)



Membres présents :

- Tournesol-Zonnebloem Réseau des Guides Potagers – Laurie & Sophie
- BE – Jan Pille, Corentin Tassignon & Hélène Poncelet
- Anderlecht – Andreana Mekui Biyogo
- FEDEAU – Gaëtane Charlier
- Recyclo – Emmanuel Baeten
- Laboratoire d'Agroécologie de l'ULB – Francisco Davila
- Bruxelles Propreté Michael Ooms
- SABGRO - Bruno Sablon
- Facilitateur Bio Déchets (Environnement Eco Circulaire) – Jean-Marie Savino
- Vert d'Iris – Frédéric Morand
- BEE - Marie Detienne

Animation & secrétariat :

- Möbius – Thomas de Romagnoli & Coline Questiaux

Invité et absent :

- Centre d'Écologie Urbaine – Simon de Muynck
- Groot Eiland – Maarten Dieryck
- St Gilles – Martin Goor

Ordre du jour :

1. Retour sur le GT de début octobre
2. Discussion autour de l'offre en compost
 - a. Présentations de Bruxelles Propreté, Vlaco, SABGRO, Vert d'Iris, Parc Maximilien et Recyclo
 - b. Discussion sur le match entre offre et demande
3. Prochaines étapes

1. Retour sur le GT de début octobre

Notes :

Le secrétariat fait un bref rappel sur le GT de début octobre qui s'est concentré sur la **demande** et la définition des besoins en qualité et en quantité pour les demandeurs de compost. Après le volet de la demande, le GT d'aujourd'hui a pour but de travailler sur l'**offre** grâce à différents intervenants.

2. Discussion autour de l'offre en compost

Présentations de Bruxelles Propreté, Vlaco, MCA Recycling, SABGRO, Vert d'Iris, Parc Maximilien

Notes :

Le secrétariat résume les discussions avec les différents producteurs de compost (MCA Recycling, Renewi, SABGRO, Parc Maximilien et Vert d'Iris) sur leur **logistique de collecte** et la qualité du compost produit.

SABGRO complète le partage d'expérience avec différents points :

- Importance de la qualité des intrants :
 - Sabgro **éduque** petit à petit les communes, intercommunales et entreprises de jardin à fournir des déchets verts de meilleure qualité. Ils expliquent par exemple qu'un simple déchet

plastique peut exploser en 1000 petits morceaux lors du traitement et « polluer » la qualité du flux.

- Si les intrants ne sont pas de qualité suffisante, Sabgro demande au fournisseur de **reprendre** ce qu'il amené.
- Demande en amendements organiques :
 - La demande de **substrats** va exploser de 500% en 2025 car les cultures en serres se développent. Un **compost de déchets verts** de très bonne qualité peut satisfaire (une partie) de la demande en substrats. Mais un compost de déchets organiques ménagers (GFT) ne donnerait pas une qualité suffisante.
 - La demande de compost reste **constante** pour le moment.
 - Les agriculteurs utilisent un compost de même qualité, mais avec une **texture** moins fine. L'infrastructure de Sabgro pour ce type de compost a une plus grande capacité et donc des coûts plus bas.
- Norme de qualité Vlaco :
 - Le compost Vlaco est **certifié bio**, donc peut être utilisé par les agriculteurs en bio.
 - La norme Vlaco est plus exigeante que l'AFSCA et donc Sabgro a la **certification AFSCA**. Ils ont une procédure de retrait du marché. Ils connaissent tous les tonnages et tous les lots et il est toujours possible de tracer un compost. Si le compost est trop sec, il faut retravailler la maturation.
 - La **température** est très importante dans le compostage pour éliminer les semences de mauvaises herbes. Sabgro travailler avec des senseurs automatiques. Il faut atteindre 55 degrés sur 10 semaines ou 60 degrés pour un temps plus court pour prouver que le compost satisfait aux conditions pour être conforme.
 - Les **contrôles** sur site sont réguliers et il est possible d'obtenir le label Vlaco après 3 années de résultats positifs.
 - Pour 0 à 10kt/an, La certification Vlaco coûte +/- 3.000€ (dont 2 analyses comprises), plus le prix des analyses à faire soi-même (3-400€/analyse).
- Modèle économique :
 - Grimbergen a arrêté de donner du **compost gratuit** car cela ne correspondait pas à la réalité budgétaire.
 - SABGRO collecte les déchets verts (sans GFT) , ils sont **payés** pour l'enlèvement et vendent le compost produit
- Circularité des matières organiques :
 - Des tonnages importants de **déchets verts** flamands, bruxellois et wallons sont exportés vers les **Pays-Bas** (où la réglementation est différente) à un prix de 15-20€ par tonne (transport inclus). La moitié est transformée en biomasse puis incinérée et l'autre moitié est revendue comme compost pour 25-30€ sous la certification néerlandaise. Ces entreprises hollandaises ne font pas (ou peu) de bénéfice mais investissent pour capter tout le marché des déchets verts. Ils aspirent à devenir la source principale de matières carbonées.

Concernant ce dernier point, les membres du GT s'accordent sur l'importance de développer les filières de valorisation sur place et d'éviter que les matières sortent de la Région. Il faudrait appliquer le **principe de proximité** pour les déchets organiques et sensibiliser les communes et intercommunales pour contrer le phénomène d'export.

Vert d'Iris et GASAP ont écrit une lettre ouverte à DCM (un acteur hollandais dominant avec les prix les moins chers pour les petits sacs) car ils ont un souci de qualité depuis qu'ils n'intègrent plus de tourbe. La dimension locale permettrait de mieux contrôler ces aspects.

Vert d'Iris attire l'attention sur l'**autorisation du SPF Santé Publique et de l'AFSCA** nécessaire pour la commercialisation et sur laquelle peu de producteurs ont commencé à se renseigner. Les checklists sont disponibles publiquement avec les procédures pour tous les risques identifiables et il est nécessaire d'établir un plan de gestion pour chacun de ces risques.

Bruxelles Propreté confirme que le compost de Bruxelles Compost est certifié Vlaco. Ils ont récemment été contactés par différentes firmes pour produire des substrats.

Bruxelles Propreté présente ensuite les **dispositifs de tri** prévus pour l'installation de **biométhanisation**. Pour l'instant, l'obligation de **collecte sélective** dans les sacs verts et oranges fonctionne bien (+85% des collectes oranges et ils devraient atteindre les 20.000 tonnes pour l'ouverture de l'unité). Le Cahier des Charges (prochainement publié) pour la future installation de biométhanisation aura une capacité de 20.000t de déchets collectés et sera extensible jusqu'à 45.000t. Les spécifications imposent la **norme Vlaco** pour le résultat final, mais le choix de la technologie est laissée au soumissionnaire. En output, 4 à 5.000t de compost pourra être mis à disposition sur la région pour des privé, des communes, des espaces verts,... mais la BP ne s'occupera pas de commercialisation. Le besoin en **matières structurantes** va croître (car nécessaire au compostage du digestat), donc la BP pourrait travailler en partenariat avec d'autres organismes privés pour échanger les matières (ex : les souches) et produits finis.

La qualité en amont est essentielle étant donné la présence des microplastiques (<2mm). Par principe de précaution, il faudrait passer du sac plastique au container mais ce n'est pas réaliste à l'heure actuelle. Cela demanderait de changer la **logistique de collecte**, ce qui est très compliqué (pénibilité du métier, optimisation des tournées, flotte pas adaptée,...). Ce qu'il est prévu de faire, c'est de travailler sur la fréquence des collectes pour stimuler la collecte sélective, de collecter les déchets verts et organiques dans un seul sac et de permettre de ne pas mettre de sac dans le container (pour les commerces, habitats verticaux et autres).

Le secrétariat présente ensuite le fonctionnement des **normes actuelles de Vlaco** basées sur la **législation flamande (cadre VLAREMA/VLACO)** et décrit les exigences et les conditions des certifications de contrôle.

Discussion sur le match entre offre et demande

Notes :

Le secrétariat introduit la discussion en rappelant les différents demandeurs de compost. La question est de savoir si l'**offre disponible** actuellement à Bruxelles répond à ces demandes ou si des **exigences supplémentaires** sont nécessaires.

Il y a un consensus sur le fait que la norme Vlaco constitue une bonne base et qu'une **meilleure qualité** serait désirable (notamment au niveau des microplastiques). Les leviers d'action existent mais sont limités :

- Adopter une norme de qualité plus sévère à Bruxelles. Cette option est jugée **non-pertinente pour l'instant** au vu de plusieurs freins :
 - Adopter une **double certification** flamande et bruxelloise (voir triple avec la Wallonie) impliquerait des coûts importants pour les organismes candidats, qui risquent de ne pas investir dans cette certification (et laisser partir les matières organiques hors de la Région bruxelloise).
 - La mise en place d'une agence spécifique à la nouvelle norme demanderait des ressources/du temps à la Région alors que ces **compétences** existent déjà chez Vlaco. Plusieurs employés de Vlaco travaillent tous les jours à suivre les avancées de la réglementation, y compris européenne et ont développé un vrai *know-how*.
 - Les **contraintes logistiques** des producteurs de compost (comme la BP) ne permettent pas forcément de faire mieux de manière réaliste.
- Partir de la norme Vlaco et y ajouter des restrictions complémentaires. Cette discussion soulève plusieurs points :
 - L'analyse de la question des **microplastiques** nécessite une **analyse coûts-bénéfices**. Vlaco va appliquer un contrôle visuel de la surface (cm²) des plastiques, plutôt que de les peser (g ou kg). Mais il faudrait étudier la balance coûts-bénéfices liés à la mise en place des processus spécifiques de collecte/tri/traitement pour encore mieux les éviter.
 - La connaissance actuelle du sol ne permet pas de contrôle (des microplastiques, des substances nocives,...) beaucoup plus rigoureux du compost en sortie. Un flou existe dans les **laboratoires d'analyses** concernant les questions d'humus, de compost, de matières

- organiques. Le facilitateur biodéchets trouverait déjà cela positif d'indiquer la **valeur seuil** de la norme dans le bulletin d'analyse pour pouvoir s'y comparer, ainsi qu'un commentaire d'interprétation de l'analyse pour le commanditaire. Les coûts d'analyse sont assez lourds.
- L'adoption de la norme Vlaco impliquerait d'en adopter **toutes ses spécificités**, et pas uniquement certaines (par exemple, la température également). Ceci impliquera une concertation avec le département AUTORISATIONS de Bruxelles Environnement.
 - La norme Vlaco pourrait faire l'objet d'un **partenariat entre la Région flamande et bruxelloise** pour travailler ensemble à la mise à jour (ex : adaptations pour les plastiques, substances nocives,...) régulière de cette norme et l'imposer tous les deux sur leur territoire.
- La sensibilisation/formation des acteurs semble jouer un grand rôle pour aider Bruxelles et la périphérie à valoriser les matières organiques, notamment pour :
- **L'amélioration à la source**, via des formations et de la sensibilisation des communes, des agriculteurs, etc. est envisageable. Le facilitateur biodéchets de BE offre un parcours de formation (pour les composts d'entreprise sans permis ou les plus grandes installations avec permis). Le public de certains modules pourrait être élargi pour sensibiliser à mieux comprendre le compost et à mettre en place des actions pour une meilleure qualité avec des intrants mieux triés.
 - Remédier à des fausses croyances : Le facilitateur Bio Déchets réagit par rapport au postulat du parc Maximilien comme quoi les agriculteurs ne feront **pas confiance à un compost à base de déchets organiques ménagers**. Celui-ci informe que l'ADEME et CEMAGREF ont comparé différents types de compost sur des années. Le compost issu de biodéchets sort du lot sur plein de paramètres positifs. Il ne comprend pas la crainte inspirée par ce compost (par rapport à celui issu des déchets verts) car l'hygiénisation contrôlée garantit la qualité.
 - Le **juste prix** : d'après la FedeAU, les agriculteurs veulent un compost qui respecte les normes existantes et à un prix intéressant. La composition chimique ne les intéresse pas plus que ça. Vert d'Iris confirme la **méconnaissance du compost** par les professionnels. Du coup, il est difficile pour eux de comprendre à quel point les matières organiques constituent un « or noir » pour l'écologie du sol (et de mettre le prix qui va avec).
 - Le **compost en chaîne courte** : en dehors des composts commercialisés, il est important de faire connaître le processus pour utiliser son propre compost (« vivant » ou non stérilisé) sur son propre terrain pour les particuliers. De même, les communes productrices de compost (comme Anderlecht) pourront utiliser leur compost sur leurs terrains communaux (et obtiendront des certificats européens pour l'absorption de CO₂). Par contre, elles devront être certifiées si elles mettent ce compost sur le marché.
 - Stimuler d'autres porteurs de projet : L'ABP traitera à peu près 1/3 des déchets organiques de la Région, donc il sera nécessaire d'encourager les **offres complémentaires**.

Actions à prendre :

Suite à ces discussions, les membres s'accordent sur les étapes suivantes :

- ✓ BE réalise une **comparaison des critères** des référentiels de BRUDALEX, Good Soil et Vlaco.
- ✓ L'administration étudie les **leviers possibles** en interne, et voit s'il est possible d'établir une **collaboration avec la Région Flamande sur un système de certification commun**.

3. Prochaines étapes

Actions à prendre :

- ✓ Le secrétariat envoie le PV de la réunion.
- ✓ Le secrétariat envoie l'invitation pour planifier les prochaines rencontres
- ✓ Le prochain GT sera consacré à la discussion sur les filières pour rendre le compost plus accessible à Bruxelles et en périphérie (en gardant les matières localement).